



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'HOSPITALISATION ET DE
L'ORGANISATION DES SOINS

Sous-Direction de la Qualité et
du Fonctionnement des établissements de santé
Bureau qualité et sécurité des soins
en établissements de santé

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
Sous-Direction Pathologies et santé
Bureau Maladies infectieuses et politique vaccinale

00 06 27

Paris, le 06 DEC 2006

LA DIRECTRICE DE L'HOSPITALISATION ET DE
L'ORGANISATION DES SOINS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SANTÉ

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences
régionales de l'hospitalisation
(pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales des affaires sanitaires et
sociales
(pour attribution)

Messieurs les responsables des centres de coordination
de la lutte contre les infections nosocomiales
(pour information)

OBJET : Prévention de l'émergence des épidémies d'entérocoques résistants à la vancomycine dans les établissements de santé.

Dans le cadre de la politique générale de lutte contre les infections nosocomiales et de la politique de maîtrise de l'utilisation des antibiotiques, et du fait d'épidémies hospitalières récentes à entérocoques résistants aux glycopeptides (ERG) d'ampleur inhabituelle, le CTINILS a émis, en octobre 2005, un avis relatif à la maîtrise de la diffusion des ERG dans les établissements de santé. Cet avis, publié au bulletin officiel de la République Française, a été suivi de recommandations du comité de l'antibiogramme de la société française de microbiologie. Ces différents travaux, ainsi que la synthèse d'une expertise collective coordonnée par l'InVS, ont fait l'objet d'une publication dans un numéro spécial du Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (2006- n°13 du 28 mars 2006) consacré à ce thème.

Le principal problème que constituent les ERG, bactéries de faible pouvoir pathogène, est représenté par le risque de transférer la résistance aux glycopeptides, en particulier la résistance à la vancomycine, vers les staphylocoques dorés. Le phénomène a été observé aux Etats-Unis parmi plusieurs souches de staphylocoques, notamment résistantes à la méticilline. La France connaissant, comme ses voisins européens, une situation endémique en matière de résistance à la méticilline des staphylocoques dorés, ce transfert de résistance pourrait avoir un impact non négligeable sur la mortalité et la morbidité liées aux infections staphylococciques sévères. C'est pourquoi le contrôle de la diffusion des clones d'ERG constitue un enjeu majeur.

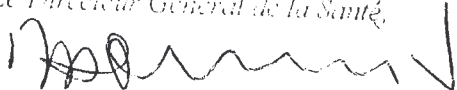
Les mesures nécessaires pour maîtriser la diffusion des ERG ne diffèrent pas dans l'ensemble des mesures de prévention de la diffusion d'autres bactéries multirésistantes à transmission manuportée, mais l'avis du CTINILS avait été émis pour détailler plus spécifiquement les caractéristiques liées à ce micro-organisme. Cependant, en raison notamment d'une proportion beaucoup plus importante de patients colonisés que de patients infectés, l'expérience a montré que le contrôle des épidémies à ERG nécessitait une application précoce, très stricte et rigoureuse des recommandations. Or la mise en application des recommandations émises dans l'avis du CTINILS semble rencontrer en pratique un certain nombre d'obstacles. En particulier :

- l'application des recommandations d'hygiène appropriées (précautions dites « contact ») n'est pas toujours suffisante ;
- la mise en place de mesures d'isolement des patients (pouvant aller jusqu'à la fermeture d'une unité ou l'arrêt des admissions) nécessite une réorganisation temporaire de l'établissement de santé. La mobilisation de l'équipe de direction et des services cliniques et techniques concernés, n'a pas toujours été obtenue de façon satisfaisante ou dans des délais suffisants.

Afin d'aider les professionnels des établissements de santé à faire face à une éventuelle épidémie à ERG, une fiche technique opérationnelle, jointe à cette note d'information, a été établie par le CTINILS à partir de l'avis du 6 octobre 2005. Elle décline les actions à mettre en place en fonction de leur priorité.

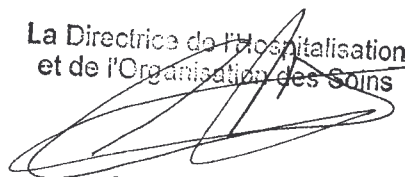
Nous vous prions de bien vouloir transmettre cette note et la fiche technique opérationnelle à tous les directeurs des établissements de santé de votre département, afin qu'ils en assurent la diffusion la plus large possible aux professionnels de leurs établissements.

Le Directeur Général de la Santé,



Pr Didier HOUSSIN

*La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins*



Annie PODEUR